

BULLETIN D'INSCRIPTION Compétences EMPLOI

Formation - Module n°9 : Le pneumatique

A retourner par mail à : formationcontinuepaca@cmar-paca.fr Site de formation: Adresse **CP VILLE Email** L'entrée en formation est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence, etc. merci de contacter notre service commercial ci-dessus indiqué. Entreprises des services de l'automobile **ENTREPRISE** Raison sociale: N°SIRET: Code NACE: Adresse: CP: Ville: Effectifs: □ - de 11 salariés ☐ de 11 à 49 salariés ☐ de 50 à 249 salariés ☐ plus de 250 salariés Personne à contacter : Téléphone: E-mail: **PARTICIPANT** Nom: Prénom: Date de naissance : Email: Emploi occupé: Catégorie socio professionnelle :

ouvrier/employé □ maitrise □ cadre Type de contrat : ☐ CDD Date d'embauche :

Statut : □ salarié branche SA, □ Travailleur Non Salarié, □ salarié autre secteur d'activité



FORMATION

Référence de la formation : CMA_MVL_MOD_9

Référence de la session (date et lieux de formation) :

Durée totale de la formation : 7 Heures

Session	Durée (heures)	Lieu	Date(s)	Tarif*
	7			65 € heure- stagiaire
Nombre d'heures achetées : 7				455 €

^{*}Tarif net - Régime d'exonération de TVA

Je retourne au site de formation le présent document complété, daté et signé. En signant ce document, vous confirmez que le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation (public cible, prérequis, ...)

Cette formation peut faire l'objet d'une **prise en charge de votre OPCO** ou d'autres financeurs

Pour les salariés de la Branche des Services automobiles (hors apprenti) :

- A compter du 0 √0 √2024, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (<u>Conditions financières : Services de l'automobile | OPCO Mobilités</u> (<u>opcomobilites.fr</u>) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 €/heure HT si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base pour 2024, Masse Salariale 2022 encaissée en 2023 et effectif connu au 01/01/2024.
 - Je donne alors mandat à la CMA PACA, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, afin de déposer une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

*A défaut de la confirmation de ces conditions, la CMA PACA facturera l'entreprise.

SIGNATURE	
Fait à : Le Le	

Nom, Prénom et fonction

(Signature de l'employeur)